

**CONSEIL SYNDICAL DU 17 JUIN 2019**  
**Compte rendu de séance tenant lieu de procès-verbal**

18h Mairie de Gimont, Salle du parking

---

Le dix-sept juin deux mille dix-neuf à 18 heures, le Conseil Syndical du PETR du Pays Portes de Gascogne, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du parking de la mairie de Gimont, sous la présidence de Guy MANTOVANI.

Etaient présents (titulaires) :

Andrée ANTICHAN, Alain BERTHET, Jean-Louis CASTELL, André FORNELLI, Francis IDRAC, Hervé LEFEBVRE, Guy MANTOVANI, Gérard PAUL, Jacques SERIN, Jean-Luc SILHERES, Angèle THULLIEZ, Raymond VALL

Etaient présents (suppléants votants) :

Sylvie LAFFORGUE

Etaient présents (suppléants non votants) :

Claire CHAUBET, David TAUPIAC

Secrétaire de séance : Jacques SERIN

**ORDRE DU JOUR**

**Administratif et finances**

1. Validation du compte rendu valant procès-verbal du conseil syndical du 25 mars 2019
2. Affectation des résultats de l'exercice 2018
3. Vote du budget supplémentaire 2019
4. Autorisation d'ouverture d'une ligne de trésorerie
5. French Mobility – demandes de subvention auprès de l'ADEME et du programme Leader

**Transition écologique**

6. Contrat Transition Ecologique
7. Mission Bois Energie – adhésion aux communes forestières
8. Validation du programme DEPAR (lutte contre la précarité énergétique)
9. Redistribution des Certificats Economies d'Energie
10. Acquisition de VAE supplémentaires

**Contractualisation, Coopération**

11. Territoire d'industrie, mission d'accompagnement
12. Validation du projet Bourg Centre de Lombez
13. Ajout de la thématique alimentation locale dans le dispositif régional innovation expérimentation territoriale

**D2019\_06\_18 Validation du compte rendu valant procès-verbal du Conseil Syndical du 25 mars 2019**

**Le Président expose :**

Le compte – rendu du Conseil syndical du 25 mars 2019 est soumis à l’approbation des conseillers syndicaux.

Ces derniers sont invités à formuler d’éventuelles observations sur ce compte-rendu avant son adoption définitive.

Aucune observation n’est formulée.

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**LE CONSEIL SYNDICAL,**

**L’exposé du Président entendu,**

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**, à l’unanimité

- **De valider** le compte –rendu valant procès-verbal du Conseil Syndical du 25 mars 2019.

**D2019\_06\_19 Affectation des résultats de l’exercice 2018**

**VU** les articles L2311-5, R2311-11 et R2311-12 du code général des collectivités territoriales

**Le Conseil Syndical**, après avoir adopté le compte administratif de l’exercice 2018, dont les résultats conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

Section de fonctionnement

<b>A / Résultat de l’exercice 2018</b>	<b>-27 163.56</b>
<b>B / Résultats antérieurs reportés</b>	<b>127 961.33</b>
<b>A+B / Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2018</b>	<b>100 797.77</b>

Section d’investissement

<b>C / Solde d’exécution (avec les résultats antérieurs)</b>	<b>-77 454.27</b>		
<b>D/ Restes à réaliser</b>	<b>Soldes des restes à réaliser</b>	<b>74 000</b>	
Dépenses			Recettes
			74 000

<b>E /Besoin de financement à la section d’investissement</b>	<b>- 3 454.27</b>
---	-------------------

**Décide d’affecter au budget pour 2019, le résultat de fonctionnement de l’exercice 2018 de la façon suivante :**

1°) – couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 «excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de	<b>F</b> <b>3 454.27</b>
---	-----------------------------

2°) – le surplus (A+B-F) est affecté en recettes de fonctionnement et porté Sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté »	<b>97 343.50</b>
---	------------------

### D2019\_06\_20 Vote du budget supplémentaire 2019

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** la délibération n° 19 affectant les résultats de l'exercice 2018,

Le budget primitif 2019 voté en séance du 25 mars 2019, ayant fait l'objet d'observations par les services du contrôle de légalité de la Préfecture du Gers, en date du 11 avril 2019,

Il est proposé aux membres du Conseil Syndical de voter un budget supplémentaire, afin de reprendre correctement les résultats 2018 et de réajuster le BP 2019.

Le budget supplémentaire du PETR Pays Portes de Gascogne qui est soumis à l'approbation du Conseil Syndical est équilibré comme suit :

en section de fonctionnement à – 3 454.27 €

en section d'investissement à 3 454.27 €

**Le Président présente** aux membres du Conseil Syndical les propositions de vote pour le budget supplémentaire 2019,

Ainsi les crédits inscrits au titre de l'exercice 2019 se présenteront comme suit :

#### Section de fonctionnement

<i>Dépenses</i>	<i>BP 2019</i>	<i>Propositions de vote BS 2019</i>	<i>Total Budget 2019</i>
<i>Total</i>	1 897 624.77	- 3 454.27	1 894 170.50

<i>Recettes</i>	<i>BP 2019</i>	<i>Propositions de vote BS 2019</i>	<i>Total Budget 2019</i>
<i>Total</i>	1 897 624.77	- 3 454.27	1 894 170.50

#### Section d'investissement

<i>Dépenses</i>	<i>BP 2019</i>	<i>Propositions de vote BS 2019</i>	<i>Total Budget 2019</i>
<i>Total</i>	183 619.69	3 454.27	187 073. 96

<i>Recettes</i>	<i>BP 2019</i>	<i>Propositions de vote BS 2019</i>	<i>Total Budget 2019</i>
<i>Total</i>	183 619.69	3 454.27	187 073.96

**Le Conseil Syndical**

**L'exposé du Président entendu,**

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE à l'unanimité,**

- **d'adopter** le Budget Supplémentaire du PETR Pays Portes de Gascogne pour l'exercice 2019, arrêté en dépenses et en recettes tel que présenté ci-dessus.

**D2019\_06\_21 Autorisation d'ouverture d'une ligne de trésorerie**

Comme présenté lors du débat d'orientation budgétaire du 22 février dernier, le président rappelle qu'en vue de faire face à un manque de trésorerie, dû aux retards d'encaissements des subventions (Europe, Etat, Région), le PETR a eu recours depuis décembre 2016 à trois lignes de trésorerie successives de 250 000 € accordées par le Crédit Agricole.

**Considérant** que le PETR est toujours en attente des encaissements des subventions sur des dépenses réalisées,

**Considérant** que la troisième ligne de trésorerie est arrivée à échéance le 17 mai 2019,

**Considérant** la proposition du Crédit Agricole en date du 23 avril 2019, favorable à une nouvelle ligne de trésorerie de 250 000 €, selon les mêmes conditions financières que l'année précédente :

Montant : 250 000 €

Durée : 12 mois

Taux variable : Euribor 3 mois + ,1 60 %

Valeur connue Euribor 3 mois étant négatif à -0,311 % au 22/04/2019

Commission d'engagement 0

Commission de non utilisation 0

Frais de dossiers : 200 €

**Le Président propose** au conseil syndical de délibérer pour l'ouverture de cette nouvelle ligne de trésorerie.

A l'échéance de celle-ci (un an) elle devra être réglée par débit d'office.

**LE CONSEIL SYNDICAL,**

**L'exposé de Monsieur le Président entendu,**

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE** à l'unanimité

**-De valider** l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole de 250 000€, selon les conditions financières telles que présentées ci-dessus

**-D'autoriser** le Président à engager les démarches nécessaires et à procéder à la signature de tout acte y afférent

**D2019\_06\_22 French Mobility- demandes de subvention auprès de l'Ademe et du programme Leader**

Lors du Conseil Syndical du 16 novembre 2018, les membres ont validé le plan de financement et le plan d'action du projet French Mobility, comme suit :

		<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Animation	Coût total	40 000 €	40 000 €	40 000 €
	ADEME (FM)	20 000 €	20 000 €	20 000 €
	Leader	12 000 €	12 000 €	12 000 €
	Autofinancement	8 000 €	8 000 €	8 000 €
Communication	Coût total	3 000 €	2 000 €	2 000 €
	ADEME (FM)	1 500 €	1 000 €	1 000 €
	Leader	900 €	600 €	600 €
	Autofinancement	600 €	400 €	400 €

		2019	2020	2021
Etude Mobilités	Coût total	24 000 €		
	ADEME (FM)	12 000 €		
	Leader	7 200 €		
	Autofinancement	4 800 €		
Rezo Pouce	Coût total	15 000 €	5 000 €	5 000 €
	ADEME (FM)	7 500 €	2 500 €	2 500 €
	Leader	4 500 €	1 500 €	1 500 €
	Autofinancement	3 000 €	1 000 €	1 000 €
Etude itinérance test	Coût total	24 000 €		
	ADEME (FM)	12 000 €		
	Leader	7 200 €		
	Autofinancement	4 800 €		

**LE CONSEIL SYNDICAL,**

**L'exposé de Monsieur le Président entendu,**

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE** à l'unanimité

**-D'autoriser** le Président à faire les demandes de subvention auprès de l'Ademe et du programme Leader

**-D'autoriser** le Président à engager les démarches nécessaires et à procéder à la signature de tout acte y afférent

**D2019\_06\_23 Contrat Transition Ecologique**

**David TAUPIAC, référent environnement, énergie, biodiversité informe** l'assemblée que 2 avril 2019, le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire a lancé un appel à candidatures pour généraliser sur le territoire les Contrats de Transition Ecologique.

**Considérant** que depuis 2011 et le premier Plan Climat Energie Territorial, le Pays a été labélisé Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte en 2015 et coordonne depuis 2018 à l'échelle de son territoire, un Plan Climat Air-Energie Territorial.

**Considérant** que le PETR Pays Portes de Gascogne a pour ambition de devenir un territoire à Energie Positive à l'horizon 2050

Cet appel à candidature lancé par le Gouvernement s'avère être une opportunité qui permettrait au Pays de mettre en place une politique ambitieuse et vertueuse basée sur un des atouts majeurs de notre territoire, le secteur de l'agriculture/agroalimentaire.

**David TAUPIAC, référent environnement, énergie, biodiversité propose** à l'assemblée d'axer et de développer le projet autour des trois pistes d'actions suivantes :

- Structuration opérationnelle des producteurs du Pays Portes de Gascogne dans le cadre d'un cash fermier au Marché d'Intérêt National de Toulouse
- Energie renouvelable (parc agri photovoltaïque avec plantes aromatiques)
- Economie circulaire : les déchets d'origine agricole et forestière

**David TAUPIAC informe** que cette candidature n'entraînera aucune dépense supplémentaire pour le PETR Pays Portes de Gascogne.

Ce Contrat de Transition Ecologique permettra à notre territoire de bénéficier des dispositifs financiers existants et d'un soutien accru des services de l'Etat pour les projets à venir dans les thématiques retenues.

Les PETR Pays Portes de Gascogne et le Pays d'Armagnac, s'ils sont tous les deux retenus à un CTE, proposent de travailler en coopération sur les thématiques de l'alimentation durable, de l'agroalimentaire et de la production d'énergie.

Raymond VALL suggère d'associer à l'économie circulaire sur le thème des déchets d'origine agricole et forestière, l'agroécologie et l'agroforesterie ce que valide le conseil syndical.

**LE CONSEIL SYNDICAL,**

**L'exposé entendu,**

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE** à l'unanimité

**-D'autoriser** le Président à répondre à l'appel à candidatures « Contrats de Transition Ecologique » (CTE) lancé par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire.

**-D'autoriser** le Président à engager les démarches nécessaires et à procéder à la signature de tout acte y afférent

**D2019\_06\_24 Mission Bois Energie – Adhésion aux communes forestières**

**David TAUPIAC, référent environnement, énergie, biodiversité informe** l'assemblée que L'ADEME et la Région Occitanie se sont associées en vue de développer des moyens d'animation pour mettre en avant le bois comme source d'énergie.

Le Conseil Départemental du Gers s'est également associé à cette démarche en cofinçant cette animation.

L'Union Régionale des Collectivités forestières Occitanie (URCOFOR) a été retenue pour la période 2018-2020, pour le département du Gers.

Sa mission consistera à accompagner des maîtres d'ouvrage afin de :

- Informer et sensibiliser au Bois-énergie pour permettre le développement de projets consommateurs de bois local ;
- Suivre les démarches afin de garantir que les projets soient les plus pertinents possibles ;
- Structurer l'approvisionnement en combustible bois (plaquettes forestières en particulier) afin de le sécuriser en qualité et en quantité ;
- Suivre le fonctionnement des installations sur le territoire d'action

En accord avec ces partenaires (Département du Gers, Région Occitanie, ADEME, Europe « *fonds FEDER* »), l'URCOFOR propose de mener à bien une étude prospective permettant de définir le potentiel d'utilisation du bois-énergie pour le chauffage des principaux bâtiments publics et privés professionnels présents sur le territoire et, de définir les actions à mener pour orienter les élus et les techniciens dans leur politique énergétique.

Cette étude prospective est prévue pour 2019, sur une durée maximale de 6 mois et pourrait intervenir sur une quarantaine de bâtiments. Elle viendrait conforter une dynamique déjà existante sur le territoire sur les communes de Saint-Clar et Saramon.

**David TAUPIAC informe** que cette étude n'entraînera aucune dépense supplémentaire pour le PETR, en dehors de l'adhésion à l'Association départementale des Communes Forestières du Gers d'un montant de 300€.

De plus, cette étude pourra servir de base de travail dans le cadre du prochain Appel A Projets de l'ADEME, portant sur un contrat de développement des énergies renouvelables thermiques (COT-ENR) sur le territoire, que nous pourrions présenter en septembre 2019.

**LE CONSEIL SYNDICAL,**

**L'exposé entendu,**

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE** à l'unanimité

**-D'autoriser** le Président à adhérer à l'association départementale des Communes Forestières du Gers et de se rapprocher de l'ONF.

**-D'autoriser** le Président à engager les démarches nécessaires et à procéder à la signature de tout acte y afférent.

**David TAUPIAC, référent environnement, énergie, biodiversité informe** qu'un accord-cadre a été signé le 22 septembre 2017 entre la Fédération SOLIHA et la Poste pour déployer le programme « Diagnostics énergétiques pour accompagner la rénovation » (DEPAR), en faveur des ménages en situation de précarité énergétique.

Le programme DEPAR consiste à repérer les ménages cibles, les sensibiliser aux usages économes en énergie, permettre de diagnostiquer leur logement pour les orienter vers des dispositifs d'accompagnement à la rénovation.

Au-delà du programme DEPAR, SOLIHA accompagnera les propriétaires dans la réalisation de leur projet de rénovation, notamment en mobilisant des financements, en faisant le suivi administratif des dossiers et en analysant les devis des entreprises.

En amont des prestations est prévue une communication par courrier à l'effigie de la collectivité informant la population ciblée de la démarche.

Sur le territoire du Pays Portes de Gascogne cette opération ne peut être menée que sur les intercommunalités trois communautés de communes suivantes, car il n'y a pas d'OPAH prévue

- La communauté de communes de la Gascogne Toulousaine
- La communauté de communes Côteaux Arrats Gimone
- La communauté de communes du Savès

Hervé LEFEBVRE propose, lors de cette campagne, que ce soit l'ensemble des foyers des 3 EPCI concernés qui soient informés et sensibilisés. Jean-Louis CASTELL suggère que les entreprises du territoire œuvrant dans le champ de la maîtrise de l'énergie soient informées de cette démarche.

La Poste et SOLIHA s'engagent à réaliser 190 visites effectives avec réalisation d'un diagnostic de performance énergétique.

Le budget :

Coût total de l'opération : 534.44€ TTC / visite  
dont 85.71% pris en charge par un obligé au titre de CEE  
Reste à charge pour la collectivité : 89.07€ TTC / visite soit :

Pour 190 visites réellement effectuées : 16 923,30 € TTC

Le financement :

Le Président propose une aide de 50% du FDD (Fonds de Développement Durable)

Coût prévisionnel par Communauté de communes :

- 3CAG : 2 115 €
- CCGT : 4 230 €
- CC Savès : 2 115 €

**LE CONSEIL SYNDICAL,**

**L'exposé entendu,**

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE** à l'unanimité

**-De valider :**

- la mise en œuvre du programme DEPAR, à l'échelle de trois communautés de communes du PETR (Coteaux Arrats Gimone, Gascogne Toulousaine et Savès) avec une information adressée par courrier à l'ensemble des foyers de ces 3 EPCI

- Le cofinancement de cette action à 50% grâce au FDD du Pays

-D'autoriser le Président à engager les démarches nécessaires et à procéder à la signature de tout acte y afférent

## D2019\_06\_26 Redistribution des Certificats Economie d'Energie

David TAUPIAC, référent environnement, énergie, biodiversité rappelle que dans le cadre du programme PRO-INNO-08 de récupération des Certificats d'Economies d'Energie dans les Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte (CEE-TEPCV), pour lequel le PETR a été désigné regroupueur, nous avons déposé pour le compte des collectivités du territoire 45 dossiers de récupération de CEE-TEPCV auprès du Pôle National des Certificats d'Economies d'Energie (PNCEE).

L'ensemble des dossiers a permis au PETR de récupérer 1 199 602,90 € répartis de la manière suivante et inscrit au budget primitif 2019 :

- 60 % pour les collectivités, soit 722 538,83 €
- 40 % pour le PETR, soit 477 063,58€ réparti comme suit :
  - Fonctionnement : 359 880,72 €
  - Fond de développement Durable : 117 182,86 €

Une redistribution équitable et solidaire des CEE effectuée à l'échelle du territoire, permet à chaque collectivité ayant déposé un dossier de récupération de CEE de bénéficier de 80 % de financement public dans le cadre de leur opération, comme présentée dans le tableau suivant :

### Redistribution des Certificats d'Economies d'Energie par collectivités

AUBIET	19 531,23 €
CASTELNEAU D'ARBIEU	16 996,09 €
CASTERON	5 102,24 €
CASTERON	12 116,73 €
CASTET ARROUY	9 991,41 €
CEZAN	2 217,96 €
COLOGNE	29 302,96 €
ESCORNEBOEUF	28 278,10 €
FLEURANCE	68 605,80 €
GIMONT	62 619,03 €
ISLE JOURDAIN	42 220,91 €
LECTOURE	29 729,66 €
LOMBEZ	54 801,40 €
MARSOLAN	314,12 €
MAUVEZIN	52 683,22 €
MIRADOUX	12 085,12 €
MONFERRAN SAVES	26 880,21 €
MONTAMAT	10 628,44 €
MONTIRON	1 568,26 €
NOILHAN	15 061,36 €
PAUILHAC	2 582,46 €
PERGAIN TAILLAC	16 300,64 €
PLIEUX	14 577,33 €
PUYLAUSIC	10 259,84 €
POUY-ROQUELAURE	4 503,95 €
SAINT BRES	20 779,34 €
SAINT-CLAR	4 106,42 €
SAINT LIZIER DU PLANTE	6 091,44 €
SAINT MARTIN DE GOYNE	6 383,88 €

SAINTE GEMME	2 043,23 €
SARRANT	18 186,13 €
SAUVETERRE	8 153,80 €
SIMORRE	26 267,99 €
TERRAUBE	41 565,58 €
URDENS	16 115,28 €
CCGT	8 024,20 €
CC SAVES	15 863,07 €
<b>TOTAL</b>	<b>722 538.83 €</b>

Le directeur intervient pour signaler qu'une erreur de frappe s'est insérée dans le rapport de présentation initial faisant apparaître 84 801,40 € de redistribution à Lombez alors qu'il s'agit en réalité d'une redistribution de 54 801,40 €

**LE CONSEIL SYNDICAL,**

**L'exposé entendu,**

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE** à l'unanimité

**-De valider** les montants à reverser aux collectivités tels que présentés dans le tableau récapitulatif ci-dessus,

**-D'autoriser** le Président à engager les démarches nécessaires et à procéder à la signature de tout acte y afférent

**D2019\_06\_27 Validation de VAE supplémentaires**

**VU** la délibération du 28 juillet 2016, autorisant le PETR à acquérir 50 Vélos à Assistance Electrique (VAE) dans le cadre de l'étude touristique à venir et de la réflexion à mener autour de l'itinérance sur le territoire.

**VU** la délibération du 22 février 2019 validant le principe de location des VAE aux acteurs volontaires du territoire avec un tarif de 500€ par pack de 5 vélos, pour la période de mai à septembre.

Les 50 VAE ont donc été distribués, pour la saison 2019 de l'opération Vélos de Pays dans 8 points de location (10 VAE par territoire communautaire), comme suit :

- 1) La collégiale - La Romieu (10 VAE)
- 2) Le restaurant l'aïoli - Saint-Clar ( 5 VAE)
- 3) L'OT de Mauvezin ( 5 VAE)
- 4) L'OT de l'Isle-Jourdain (10 VAE)
- 5) L'hôtel restaurant la Villa Cahuzac - Gimont ( 5 VAE)
- 6) Le musée Paysan - Simorre ( 5 VAE)
- 7) Le tiers-lieu le bureau Samatanais ( 5 VAE)
- 8) Le village vacances - Samatan ( 5 VAE)

**CONSIDERANT** que le PETR n'a pas pu répondre favorablement aux demandes de structures intéressées pour devenir un point de location des Vélos de Pays pour la saison 2019 (Mairie de Cologne, Maison de l'illustration de Sarrant, Mairie de Lectoure et Abbaye de Boulaur).

**Le Président, appuyé par Hervé LEFEBVRE référent mobilité propose** à l'assemblée d'acheter 15 à 20 VAE supplémentaires sur la saison 2019 en fonction de la position de Lectoure

Cette nouvelle acquisition sera fixée au plus à 25 000 € TTC pour 15 vélos et pourrait être financée par le programme LEADER à hauteur de 50%, et par la Région à hauteur de 30%.

**Le Président rappelle** que les crédits nécessaires figurent au Budget Primitif voté en séance du 25 mars 2019.

**LE CONSEIL SYNDICAL,**

**L'exposé de Monsieur le Président entendu,**

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE** à l'unanimité

- D'autoriser** le Président à procéder à l'acquisition de 15 à 20 Vélos à Assistance Electrique.
- D'autoriser** le Président à engager les démarches nécessaires et à procéder à la signature de tout acte y afférent
- D'encadrer** avec vigilance la consultation qui fait suite à deux marchés préalables (de 7 VAE en 2017 et 43 VAE en 2018)

#### **D2019\_06\_28 Territoire d'Industrie, mission d'accompagnement**

**Raymond VALL, référent Coopération interterritoriale et relations urbain rural rappelle** que le PETR Pays Portes de Gascogne bénéficiaire du dispositif « Territoire d'Industrie », associé au PETR Garonne Quercy Gascogne, sous le nom d'Interdépartemental Gers Tarn-et-Garonne, peut déposer en 2019 son projet au Conseil Régional aux dates suivantes : 30 juin, 30 septembre, 30 décembre.

Le 30 juin étant très proche, le 30 décembre un peu loin compte-tenu de l'état d'avancement du dossier, **il est proposé de déposer au 30 septembre.**

Afin d'accompagner le travail d'élaboration, de cohérence et d'écriture du projet qui doit être transversal aux deux PETR et aux six thématiques validées, une consultation a été lancée. Deux cabinets ont répondu.

Les deux cabinets sont :

INNOECO, cabinet de Paris qui propose 15 jours de travail pour 16 800 € HT

SYNAE associé à Terre d'Avance, deux cabinets toulousains, qui proposent 17 jours de travail pour 16 000 € HT

**Au-delà de l'écriture du projet global, une priorisation des actions doit être engagée pour aboutir à 10 projets en priorité 1, et 35 projets en priorité 2.**

**LE CONSEIL SYNDICAL,**

**L'exposé entendu,**

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE** à l'unanimité

- De recruter** le cabinet d'étude qui garantira le mieux les délais très courts fixés pour la restitution du dossier au 30 septembre prochain tout en fixant des pénalités à 30% par jour de de retard
- De recruter** le cabinet d'étude pour un démarrage d'opération le 21 juin 2019
- D'autoriser** le Président à effectuer les demandes de subvention auprès de la Caisse des Dépôts ou de tout autre organisme nécessaire au bon déroulement de cette mission
- D'autoriser** le Président à solliciter une participation financière au PETR Pays Garonne Quercy Gascogne équivalente à celle du Pays Portes de Gascogne
- D'autoriser** le Président à engager les démarches nécessaires et à procéder à la signature de tout acte y afférent

#### **D2019\_06\_29 Validation du projet Bourg Centre de Lombez**

**Le Président rappelle** que le Conseil Régional Occitanie a décidé d'accompagner le développement des Bourgs-Centres dans leur rôle de polarité et de solidarité territoriale avec un nouvel outil s'intégrant au Contrat Territorial des Pays PETR, il s'agit du dispositif Bourg-Centre.

Sur le territoire du Pays Portes de Gascogne, un deuxième projet, après celui de Lectoure, est actuellement au stade de la contractualisation, celui de la commune de Lombez.

Ont à ce jour déposé une pré candidature Bourg-Centre les communes de Mauvezin, Saint-Clar, Gimont, l'Isle-Jourdain, Fontenilles, Samatan et Fleurance.

Le projet de Lombez a été approuvé lors du comité de pilotage stratégique du 17 juin 2019, notamment au regard de la qualité de son projet dans les champs de la culture et du tourisme.

**Le Président, appuyé par Hervé LEFEBVRE**, président de la communauté de communes du Savès dont le bourg de Lombez fait partie, propose à l'assemblée la validation du projet bourg centre de Lombez, afin de l'intégrer au dispositif Bourg-Centre de la Région Occitanie.

**LE CONSEIL SYNDICAL,**

**L'exposé de Monsieur le Président entendu,**

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE** à l'unanimité

**-De valider** le projet bourg centre de Lombez, afin de l'intégrer au dispositif Bourg-Centre de la Région Occitanie.

<b>D2019_06_30 Ajout de la thématique alimentation locale dans le dispositif régional Innovation Expérimentation Territoriale</b>
---

**Le Président rappelle** que dans le cadre du Contrat Territorial Occitanie, le Pays Portes de Gascogne bénéficie d'une dotation pour l'innovation et l'expérimentation permettant de financer des projets non éligibles sur les lignes sectorielles de la Région.

Le Pays a ciblé sa stratégie sur la thématique de l'itinérance culturelle et patrimoniale.

Il est possible d'émarger à cette dotation pour une deuxième thématique.

**Considérant** les actions portées par le PETR dans le cadre du contrat de réciprocité autour de l'alimentation locale (*Cash Fermier, Restauration collective*), et les nouveaux projets qui émergent sur le territoire (*Création d'un atelier de transformation à l'Abbaye de Boulaur, création d'un magasin de producteurs, d'une plateforme logistique pour l'approvisionnement local et d'un atelier de transformation à Mauvezin*),

**Raymond VALL** propose d'associer à cette thématique de l'alimentation locale un volet médicinal, thérapeutique et gastronomique. **Jean-Louis CASTELL** informe que l'association "ASAN Bio" créée en Lomagne gersoise dans le but de constituer une filière Agroalimentaire et Santé par une Alimentation Naturelle a élargi en 2019 ses statuts pour permettre aux opérateurs économiques issus ou agissant sur le territoire du PETR Portes de Gascogne d'en devenir membre.

**Raymond VALL** rappelle qu'en 2018, une mission d'information conduite au Sénat "sur le développement de l'herboristerie et des plantes médicinales, des filières et métiers d'avenir" a fait apparaître que 80% des plantes consommées ou transformées en France sont importées.

Il poursuit en signalant qu'il est allé, avec une délégation de membres d'Asan Bio, en juin de cette année, rencontrer en Anjou plusieurs acteurs de la filière plantes dont l'association Phytolia. Cette association nationale interprofessionnelle regroupe les acteurs de la filière plantes de santé, beauté et bien-être, intervenant sur les matières premières, la production, l'extraction, la transformation, les ingrédients, la formulation et la distribution. Elle travaille par ailleurs sur un système de traçabilité et d'un Label « Plante d'Origine prouvée », afin de tracer et garantir l'origine du produit, depuis la parcelle jusqu'au produit fini.

**Raymond VALL** informe que la constitution d'une antenne de Phytolia dans le Sud-Ouest serait une opportunité pour les opérateurs du territoire afin de valoriser et accompagner la filière "Plantes d'Occitanie" et plantes de France du Pays.

A ce titre, une adhésion conjointe d'Asan Bio (en tant qu'interprofession) et du PETR Portes de Gascogne (en tant que territoire) à Phytolia serait intéressante.

**Le Président propose** à l'assemblée d'ajouter la thématique de l'alimentation locale dans la dotation à l'Innovation et à l'Expérimentation du Contrat Territorial Occitanie et de valider le principe de l'adhésion à l'association Phytolia.

**LE CONSEIL SYNDICAL,**

**L'exposé entendu,**

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE** à l'unanimité

**-De valider** l'ajout de la thématique « alimentation locale » dans le dispositif régional Innovation et Expérimentation Territoriale.

**-De valider** le principe d'une adhésion du PETR à Phytolia et de soumettre celle-ci lors du prochain conseil syndical

**-D'autoriser** le Président à engager les démarches nécessaires et à procéder à la signature de tout acte y afférent.

### QUESTIONS DIVERSES

Dans le cadre du Fonds de Développement Durable s'élevant à 117 182,86 € dédié à financer des opérations relevant de la transition énergétique et écologique sur le territoire, il est proposé de dédier 29 788,15 € correspondant aux aides suivantes :

- CCGT : 4 230 € pour le programme DEPAR
- CCSavès : 2 115 € pour le programme DEPAR
- CC 3CAG : 2 115 € pour le programme DEPAR
- LABRIHE : 7 146.30 €, au titre de la rétribution des CEE TEPCV (dossier déposé par la collectivité mais hors délais dû au retard pris pour l'instruction des dossiers par SONERGIA)
- L'ISLE BOUZON : 2 116 €, au titre de la rétribution des CEE -TEPCV (dossier rénovation bâtiment public présenté par la collectivité mais dû à un oubli du PETR le dossier n'a pu être présenté.
- SOLOMIAC : 11 065, 85 € correspondant à 2821.73 €, au titre des CEE (logement communal dossier hors délais), 8 244,12 € (dossier TEPCV partiellement refusé par l'Etat pour non-conformité TEPCV)
- AUBIET : 1 000 € dédié à une cuve pour récupération d'eau du jardin Art et Environnement la Nourrice

D'autres projets à venir sont pressentis, hors création rénovation énergétique et éclairage public déjà aidés par ailleurs. Un appel à projet transition énergétique et écologique sera prochainement lancé par le Pays dont les modalités de candidature seront proposées au prochain conseil syndical. Le montant restant au titre du FDD serait de 87 394,71 €

Sans autre point à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h50

*Ainsi délibéré le 17 juin 2019*

*Pour affichage le 27 juin 2019*